

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

Loi n° 17 - 2016 du 29 avril 2016
autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo
et le Banque arabe pour le développement économique en Afrique relatif au
financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Loudima

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt, signé le 28 mai 2015 entre la République du Congo et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique relatif au financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Loudima, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 29 avril 2016


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie
et de l'hydraulique,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, des finances, du
budget et du portefeuille public,


Henri OSSEBI.-


Gilbert ONDONGO.-